

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions : 1^{re} page : 5 fr. la ligne ; 2^e page : 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr. ; France et Etranger, 12 fr.

IL FAUT DÉMOLIR LA BARAQUE

Conférence Consultative ou Délégations financières ?

Le Gouverneur Général de Madagascar adopte les délégations financières pour la grande île.

Il y a deux ou trois ans M. Garbit, gouverneur général de Madagascar, de passage à Tunis, voulut, avant de rejoindre son haut poste, étudier de près le fonctionnement de notre Conférence Consultative et celui des Délégations financières d'Algérie.

Ce sont celles-ci qui ont eu — et pour cause — ses préférences si nous en croyons un article de M. le sénateur Albert Peyronnet paru dans un des derniers numéros des « Annales Coloniales » de Paris.

Le sénateur de l'Allier, on s'en souvient peut-être avait écrit une fort belle page sur nos Services Economiques Indigènes qu'il entendait prendre sous sa protection si on faisait mine de vouloir les supprimer.

Feu de paille !

Les Services Economiques sont menacés, ils sont peut-être à la veille de disparaître de par la volonté des châtelains, aujourd'hui maîtres tout puissants de la Tunisie, qui exigent leur disparition malgré leur incontestable utilité, car ils gênent les potentats du bled, les brasseurs d'affaires, les spéculateurs... c'est plus qu'il n'en faut pour les supprimer.

Coupons les vivres, plus de crédit.

Où est leur défenseur ?

Si les Services Economiques sont condamnés aujourd'hui, leur disparition, pour nous, ne peut-être que momentanée car par la force même des choses leur rétablissement s'imposera un jour ou l'autre. Et cela n'étonnera personne ici, on en a vu bien d'autres sous le ciel tunisien.

Cette digression nous a écarté un peu des délégations financières de Madagascar qui viennent de tenir leur deuxième session.

Il faut croire qu'elles donnent pleine et entière satisfaction au gouverneur général et au pays car le président, avant de clore la session, a tenu à adresser au gouverneur général Garbit, qui le premier appela les colons à participer à l'administration de la colonie, l'expression de la gratitude de tous les membres de la délégation.

Et par colons, là-bas, il faut entendre européens et indigènes.

Les résultats obtenus par la délégation financière depuis son premier Congrès ont été si satisfaisants dit M. Peyronnet qu'ils ne pouvaient qu'encourager M. Garbit à grouper davantage autour de ses collaborateurs directs, les fonctionnaires, d'autres collaborateurs, ceux qui avaient mis la main à la pâte, les colons et les indigènes. L'achèvement rapide du tronçon de la voie ferrée Tananarive-Ambatolampy est un exemple frappant, unique dans les annales de la Grande Ile de cette collaboration intime des colons, des indigènes et de l'administration locale.

L'indigène à Madagascar n'est pas, comme ici, pour certains, l'ennemi qu'il faut tenir en laisse, bri-

der, l'ennemi qui marche trop vite dans la voie du progrès puisque à l'instar de la Tunisie il possède un enseignement professionnel très développé dirigé par un professeur de haute culture du nom de Bénél — presque Bériel — qui promet les plus grands espoirs.

Ici, également, les Services Economiques promettaient, sans doute trop, aux yeux de leurs adversaires, aussi quand ce journal paraîtra les agrariens soutenus par quelques commerçants malavisés leur auront fait probablement un sort... si M. le Résident général ne se ressaisit pas à temps.

Mais pour conclure une colonie d'Extrême-Orient, où l'élément français est rare, est dotée d'une assemblée supérieure à notre Conférence Consultative, unique en son genre.

Et c'est ce qui est inconcevable, et mortifiant pour les quarante mille Français de Tunisie.

BULLETIN

Polémique peu banale

Lorsque parut le décret du 8 novembre incorporant dans la nationalité française les sujets anglo-maltaïses nés en Tunisie de père et mère nés eux-mêmes en Tunisie on ne s'attendait pas à voir s'élever une polémique entre nos plus hautes autorités et le Consul général britannique qui revendique pour son pays les Maltaïses nés en Tunisie le 31 décembre 1883, ou avant cette date, leurs enfants et petits-enfants, autant dire qu'il les revendique tous.

Il n'y aurait donc plus qu'à abroger les décrets si les anciens sujets britanniques suivaient ses conseils.

Voici la circulaire un peu osée qu'il a adressée par la voie de la « Dépêche Tunisienne » à la connaissance des Maltaïses :

Le Consul Général de Sa Majesté Britannique a l'honneur d'informer ses ressortissants, les sujets britanniques et descendants de sujets britanniques de la Tunisie, qu'ils trouveront dans la « Dépêche Tunisienne » du 10 août 1921 la situation actuelle juridique en ce qui concerne la nationalité britannique.

Quant aux « Lois Anglaises » dont entretient journellement ses lecteurs la « Dépêche Tunisienne », elles n'existent pas.

Pour ce qui concerne le service militaire, les sujets britanniques ainsi que les descendants de sujets britanniques feront bien d'attendre un appel individuel avant de se rendre à l'invitation de Messieurs les Contrôleurs Civils.

Ces fonctionnaires ne sont pas compétents pour décider des questions de nationalité. En ce qui concerne le service militaire, les Tribunaux français de la Tunisie sont seuls compétents pour trancher tout conflit.

Consul Général Britannique.
Tunis, les 25 novembre 1921.

La Résidence Générale a répondu par le communiqué suivant :

La Résidence Générale rappelle qu'aucune loi ou décision d'une autorité étrangère ne saurait, en l'absence d'une convention spéciale, prévaloir, en Tunisie, contre un décret de M. le Président de la République ou contre un décret de S. A. le Bey visé, pour promulgation et mis à

Coquilles sur toute la ligne

Comme tous nos confrères nous ne pouvons éviter les « coquilles » qui échappent au correcteur ou au typo dans un moment de presse, le public bon enfant rectifie de lui-même en traitant que quelques fois les journalistes de crétiens bons à manger du foie.

Qu'est-ce que nous avons dû prendre pour notre rhume avec le dernier numéro qui en était copieusement hourré dont quelques-unes de grossières : ainsi parlant des « libéralités » de M. Flandin, on nous fait dire des « libertés » et quelques autres du même genre.

Nous prions nos lecteurs de nous excuser, nous tâcherons qu'il n'en soit plus ainsi, mais nous craignons bien que notre serment soit faux car nous avons déjà fait pareille promesse et nous avons récidivé malgré nous, c'est notre seule excuse.

exécution, par le Résident Général de la République Française.

Les étrangers dont le statut personnel a été modifié par le décret du 8 novembre 1921 ont donc le devoir de se conformer aux indications de l'autorité française.

Il nous paraît inadmissible que la Résidence Générale ait pu faire prendre un décret par le Président de la République sans qu'une entente préalable ait eu lieu entre les gouvernements de Paris et de Londres.

Alors qui nous expliquera la conduite du représentant de la Grande Bretagne en Tunisie ?

Nous aurions gardé le silence sur cette polémique, unique en son genre dans les annales tunisiennes, si d'autres journaux tunisiens et même métropolitains n'en avaient parlé. Ce qu'il y a de certain, c'est que jamais l'honorable M. Berkeley — dont nous gardons le meilleur souvenir — n'aurait agi de la sorte surtout au lendemain de la grande guerre, il est vrai si ce peut être une excuse que M Lloyd George et lord Curzon donnent l'exemple de la plus insigne mauvaise volonté vis-à-vis de nous.

Echos et Nouvelles

Terrible accident

Un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences s'est produit, il y a quelques jours dans le département de l'Oise.

Mme de Maniquet, femme de notre ami, M. Louis de Maniquet, administrateur-délégué de la Compagnie des Phosphates de Constantine, ses enfants et plusieurs personnes, se trouvaient dans une automobile qui les ramenait à Paris lorsque, tout à coup, un train Decauville coupant la route prit en écharpe la voiture qui fut réduite en morceaux.

On releva Mme de Maniquet et ses compagnons de route grièvement blessés. Nous apprenons que Mme de Maniquet qui était la plus sérieusement atteinte est maintenant hors de danger. Nous faisons des vœux très sincères pour le complet rétablissement des victimes de cet accident.

Le rétablissement des jeux à Tunis

Il paraît qu'au Palmarium on a déjà préparé les tables de baccara, épousseté les petits chevaux en vue du vote de la Conférence Consultative autorisant le rétablissement des jeux aux Casinos de Tunis, Hammam-Lif et La Goulette.

Il nous semble que c'est aller un peu vite en besogne car si comme tous nos confrères nous avons soutenu le projet de rétablissement des jeux, dont M. le colonel Felici s'est fait le porte-parole éloquent à la Conférence Consultative, nous ne l'avons point fait pour qu'on les accorde au premier venu sans surface ni garantie et surtout sans adjudication.

Nous demandons, si les jeux sont rétablis, qu'un cahier des charges, comportant un cautionnement élevé soit établi, que le cautionnement soit versé au moins quinze jours avant les enchères auxquelles ne pourront prendre part que les candidats français agréés par la municipalité, c'est-à-dire après enquête de police sur la moralité et les antécédents des soumissionnaires, et qu'une large publicité soit faite tant ici qu'en France en vue d'attirer les sociétés ou les amateurs.

Puis, après les enchères, la Compagnie des Stations hivernales sera invitée et mise en demeure de faire connaître si elle entend user de son droit de préemption ou si elle y renonce et c'est quand toutes ces formalités auront été remplies que les jeux pourront fonctionner c'est-à-dire l'hiver prochain à Tunis, cet été à Hammam-Lif et à La Goulette.

Au Théâtre Municipal

Malgré une troupe qu'on dit très bonne, le public déserte notre théâtre municipal ; la cause en est peut-être dans les prix élevés des places puisque le Rossini fait salle comble.

Le théâtre ne couvrant pas ses frais,

des confrères zélés trouvent que la subvention de 180.000 francs est insuffisante et demandent qu'elle soit relevée pour éviter une fermeture anticipée ou la faillite.

Nous ne sommes pas de cet avis, la subvention ne peut et ne doit pas être augmentée, ce serait faire bon marché des deniers de l'Etat ; si le directeur perd de l'argent il n'a qu'à s'arrêter et passer la main à un autre et si personne ne se présente on arrêtera les frais et ce sera autant d'économisé en un temps où nous avons besoin de toutes nos ressources pour remettre en état nos chaussées défoncées, pour augmenter notre éclairage, etc., etc.

Aux arrivées

M. Paul Hackenberger, notre ancien concitoyen à qui l'on doit la création d'Hammam-Lif et de Gaffour, administrateur-délégué de la Cie du Gaz et des Eaux de Tunis.

Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

La presse à la Conférence Consultative

En attendant que les séances de la Conférence Consultative soient publiques un premier pas vient d'être fait par l'admission des journaux quotidiens.

Mais pourquoi les quotidiens seulement ? Toujours les demi-mesures. Quand donc les Français de Tunisie seront-ils traités sur un pied d'égalité ?

Au Gouvernement Tunisien

« Le bruit se confirme de plus en plus que M. Bériel, secrétaire général-adjoint du Gouvernement Tunisien et directeur des S. E. I. serait nommé en Syrie à l'un des postes les plus importants du Protectorat dit le Journal de Tunis. »

« A l'occasion de son départ de nombreuses modifications seraient apportées à l'organisation des S. E. I. qui limiteraient à l'avenir considérablement leur action. »

« Toutefois la nouvelle du départ de M. Bériel a causé une émotion dans les milieux musulmans qui s'étaient attachés à ce fonctionnaire convaincu de la nécessité pour le développement du pays d'une collaboration économique active entre protecteurs et protégés. »

« Les Français qui ont appris à apprécier l'esprit d'initiative, le dévouement à la chose publique et à la haute intelligence du directeur des S. E. I. regretteront de voir s'éloigner un homme qui avait si bien compris les hommes et les choses de la Régence. »

La Petite Tunisie s'associe aux éloges de son confrère et exprime une fois de plus les regrets qu'elle éprouverait de voir la Tunisie privée d'un fonctionnaire remarquable.

Les bénéfices de guerre en Algérie

Le gouvernement de l'Algérie vient de porter à la connaissance du public que les commissions de taxation ont examiné 2.468 déclarations dont 1.322 n'ont donné lieu à aucune imposition.

Sur 1.146 déclarations accusant des bénéfices, 68 seulement, comportant un chiffre total de bénéfices de 8.530.742 francs, ont été admises sans modification et les autres ont donné lieu à des rehaussements de 45 millions 96.351 fr. pour 45.051.292 fr. de bénéfices déclarés, soit une proportion de cent pour cent.

51 contribuables ont été taxés d'office, d'après une base de 7.701.731 fr., des profits réalisés. Enfin, la révision de six déclarations déjà examinées a permis d'établir un compartiment d'imposition afférent à 4 millions 42.691 francs de bénéfices.

Dans l'ensemble, le chiffre des bénéfices supplémentaires ou exceptionnels retenu comme base des cotisations atteint la somme de 106.901.418 fr.

L'administration des finances tunisiennes ne pourrait-elle imiter sa voisine et faire connaître au public le nombre des déclarations, le total des bénéfices déclarés, celui des rehaussements et les sommes perçues et à percevoir ?

Nous sommes ici, malgré le soleil qui nous aveugle de ses rayons, comme dans un pays des ténèbres.

Tout s'y fait en cachette et c'est ce qui dégoûte le public du protectorat malgré les avantages réels du régime.

Un ancien notaire aux assises

Un ancien notaire M. Octave Roux, a comparu devant les assises de la Seine, pour s'être approprié la presque totalité des versements des souscripteurs de la « France Mutuelle », société d'épargne et de retraite pour la vieillesse, entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat dont il était le directeur général.

Ses détournements atteignent près de 800.000 francs que l'accusé a employés à expérimenter une « martingale » qu'il avait achetée 10.000 fr.

Autour de la Conférence

Les Commissions continuent... dit la Tunisie Française.

La Commission d'Administration Publique demande la révision des tarifs des Tramways de Tunis, et celle des Travaux Publics une augmentation des crédits pour l'alimentation en eau.

La Commission des Finances s'est occupée de relever le salaire des instituteurs :

« — Ils ne travaillent que 14 heures par semaine, dit un délégué. »

« — Pardon, seize heures, répond le Grand Maître de l'Université Tunisienne, avec une assurance autorisée ! »

L'un d'eux se plaignait du service des Postes, qu'il assure dans le bled, comme beaucoup de ses collègues :

« — Mais nous vous donnons pour cela un traitement supplémentaire, lui dit un colon. »

« — Oui, mais vous me volez 200 jours de congé par an ! »

Ces considérations ont fait voter, à cette heure où tout le monde crie à l'économie, un supplément de crédit de 2.600.000 francs, pour assurer à ces travailleurs acharnés des avantages que réclameront avec raison l'année prochaine tous les fonctionnaires :

Cout : 15 millions. Et allez donc !

L'heure d'été en France

L'Algérie, grâce à la fermeté de ses élus, ne l'a pas eue cette année et ne l'aura plus jamais.

En France, des députés viennent de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi en vue d'abroger la loi dite « heure d'été » qu'ils qualifient assez durement et ne répondant plus aujourd'hui au but proposé qui était l'économie du combustible.

Si cette loi est trouvée mauvaise en Algérie, comme en France comment se fait-il qu'on continue à nous l'appliquer malgré les protestations très vives qui se sont produites ici et qui auraient dû depuis longtemps être prises en considération ?

Faudra-t-il que nous prenions un marteau et un coin pour enfoncer dans la tête de nos dirigeants que l'heure d'été est préjudiciable à la santé publique surtout de nos enfants obligés de se rendre à l'école à l'heure la plus chaude de la journée et de tout le monde obligé de reprendre le collier quand le soleil darde ses rayons les plus cuisants.

Evidemment les chefs de service qui partent pour France dès que juillet arrive n'ont pas à souffrir, mais les autres, les pauvres bougres attachés à la glèbe, c'est les voler à un supplice qu'on pourrait leur éviter.

Serons-nous enfin entendus cette fois en haut lieu ?

Nécrologie

Nous avons à enregistrer la mort de M. Sicre de Fontbrune, colon au Mornag, décédé à la suite d'une opération à l'âge de 84 ans.

C'est encore un vieux colon de la première heure qui avait joué un rôle actif dans la politique tunisienne qui disparaît.

Nous prions sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

Nous avons appris avec peine la mort de M. Jean Gaudiani, ancien magistrat, père de nos amis MM. Antoine Gaudiani, avocat, délégué à la Conférence Consultative et Dominique Gaudiani, Secrétaire Général-Adjoint du Gouvernement Tunisien.

Nous les prions ainsi que Mesdames Gaudiani et les familles alliées d'agréer nos plus vives condoléances.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK

Sté Anonyme au capital de 20.000.000 fr. - Siège social : 14, rue de Londres à Paris
13 et 15, rue Es-Sadikia, 2, Belges et 22, rue des rue d'Italie - TUNIS
Maison de Confiance Succursale à BIZERTE Maison de Confiance

Actuellement Exposition et mise en vente de JOUETS & ARTICLES POUR ÉTRENNES

L'encombrement à la gare de Tunis

Par suite d'un trafic intense la gare de Tunis est devenue manifestement trop petite et cette situation dure depuis des années.

Il serait pourtant si simple et si facile de la désencombrer en poussant activement les travaux d'aménagement de la nouvelle petite vitesse qui marchent cahin, caha. Nous nous doutons bien pourquoi : manque de fonds, mais ne pourrait-on en trouver en faisant appel au concours de la Banque de l'Algérie en attendant la réalisation de la dernière tranche de l'emprunt de 1912 ?

Avec la nouvelle gare P. V. la gare actuelle des voyageurs aurait toute la place nécessaire pour assurer un service parfait, sans surmenage et en allongeant les deux ailes du bâtiment des voyageurs, en abattant des cloisons, on aurait un espace suffisant pour l'affluence des voyageurs toujours plus grande à certains trains sans qu'il y ait à songer à construire une nouvelle gare qui ne s'imposerait plus, sinon que pour gaspiller inutilement des millions que nous n'avons pas.

Entre Bir bou Rekba et Bou Arkoub on a établi un nouveau tracé pour faire disparaître quelques petites courbes, mais le nouveau tracé oblige aujourd'hui la compagnie à faire pousser les trains de Sfax-Tunis par une machine de renfort jusqu'au point culminant qui se trouve à quelques kilomètres de la gare de Bir bou Rekba d'où une dépense supplémentaire de traction qui n'existaient pas autrefois. Si toutes les rectifications de la ligne doivent en fin de compte occasionner de nouvelles dépenses d'exploitation il vaudrait mieux, à notre avis, n'en pas poursuivre l'exécution.

Administration des Habous

AVIS
Il est donné avis au public que des affiches ont été placardées dans les endroits publics ainsi qu'au siège de l'Administration des Habous, 55 Rue de l'Eglise et portant indication des immeubles habous publics et privés destinés à la location pour l'année 1922.
Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser au bureau numéro 14 à l'Administration des Habous, rue de l'Eglise n° 55 à Tunis.

Administration des Habous

AVIS
Il est donné avis au public que le jeudi 20 décembre 1921 à neuf heures du matin, il sera procédé au siège de l'Administration des Habous à Tunis, à l'adjudication en vue de la constitution en enzel des immeubles ci-après désignés :
1- Hanchir Menzel El Khir connu sous le nom de hanchir Boujerida situé à l'est de Soudia (caïdat de Nabeul), d'une contenance approximative de 857 Ha. - Mise à prix : 8.000 fr. par an.
2- Un terrain de construction d'une contenance de 725 mq situé au vieux Kram.
Mise à prix : 200 fr. par an.
3- Une maison et un premier étage sis à Tunis rue Sidi Bou Hadid. - Mise à prix 450 fr. par an.
4- Une maison sise à Tunis Rue Trondja 3 - Mise à prix : 280 fr. par an.
Pour de plus amples renseignements, s'adresser au bureau des Enzels n° 28 à l'Administration des Habous, rue de l'Eglise n° 55 à Tunis.

KORBOUS

LA REINE des Stations Thermales d'Afrique, réputée depuis des siècles pour ses cures merveilleuses, dans un site ravissant du golfe de Tunis, à 45 kilomètres de la Ville, une petite heure d'auto ou par chemin de fer, gare de Sellman. BILLETS spéciaux de saison valable 33 jours délivrés dans toutes les gares d'Algérie-Tunisie. Correspondance avec le premier train.
Grand Hôtel des Thermes. 1er Ordre. Restaurant select, cuisine et caves réputées. Hôtel des Sources 2me Ordre et autres.
Nombreux appartements et Villas à louer.
Golf-tennis, canotage, pêche, chasse, superbes excursions dans les environs, bar américain Cercle des Etrangers.
Garage d'autos et autos en location.
Restaurant Cacher à la carte et à prix fixe
Un médecin, M. le Dr Schoull est attaché à l'établissement thermal, lui écrire pour les informations d'ordre médical et pour tous autres renseignements : envois de brochures, notices, s'adresser à la direction de la Société de Korbous, 49 Rue de Naples, à Tunis, et pour les hôtels aux connaissances : MM. Peloni frères à Korbous, Tunisie.
Saison d'hiver 15 novembre-15 mai : Période du 15 mai-15 novembre.
Service de cures Bertier tous les mardis, jeudis et dimanches novembre et décembre, tous les jours à partir de janvier à 8 h. 30 matin à bureaux : avenue de Carthage, en face le Palmarium.

Maisons Recommandées

Grand Hôtel de France - Annexes : Buffet de la Gare et Hôtel du Centre - L. de Lacroix, propriétaire - Sousse (Tunisie).
Belle Jardinière - Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes - Ai Comby, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie en face la Poste - Tunis.
Importation-Exportation de tous produits - Mohamed Eliamti, négociant, rue de Franco Sousse Tunisie - Adresse télégr. : Mohamed Eliamti - Sousse.
Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia - Tunis J. & A. BEMBARON. Vente, échange et location de Pianos.
JAMAIS rien ne vaudra MAUD l'Eau et la Poudre de riz MAUD MAUD EUVÉ, 70, Av. Gambetta, Hyères Var.
Entreprise Générale des Travaux Electriques, E. A. Minaud et Fils, ancien Autourier et Minaud - 7, rue Léon-Roches, Tunis - réparations - Magnéto - Toutes Machines Electriques Rebobinage - Enroulement.
Droguerie de la Poste, - S. Attal, 15, rue d'Italie en face la Poste Tunis. - Produits photographiques, produits chimiques, etc.
TUNISIA-PALACE 1er ordre, au centre de Tunis près des gares, des bateaux de la poste, des théâtres, cuisine réputée à prix fixe et à la carte, ascenseur.
Les GALERIES PARISIENNES Alphonse L. Léonard, 1, Place Pichon - Sousse - Chapeaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1res marques connues - A telier de Modes - Maison de toute confiance.

L'Agenda du P. L. M.

La Cie P. L. M. vient de faire paraître son agenda pour 1922 - véritable édition de luxe - qui est, à notre avis, mieux compris que celui de l'année dernière car on a tenu compte des observations sur l'exiguité des notes personnelles qui ont été agrandies.

Ce volume, comme les précédents, rehaussé de splendides reproductions en couleurs, contient des articles, contes et nouvelles très intéressants, de quoi divertir les plus moroses en voyage comme à la maison.

Mais les enfants n'y trouveront plus comme autrefois, avant 1921, les petites scènes burlesques qui les faisaient tant rire. Et c'est bien dommage.

Bref, l'Agenda du P. L. M. est un petit chef-d'œuvre que tout le monde voudra posséder et son prix a été ramené de 7 fr. à 5 fr. 25.

On le trouve dans toutes les librairies de la ville.

Vente d'olives

La vente sur les lieux de la récolte pendante du domaine « Enchir Kassas » situé près d'El-Djem (caïdat de Mahdia) n'ayant pas eu lieu à la date primitivement fixée est renvoyée au lundi 20 décembre 1921.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS
Il est donné avis au public que le jeudi cinq janvier mil neuf cent vingt-deux à neuf heures du matin il sera procédé au siège de l'Administration des Habous à Tunis, rue de l'Eglise N° 55 à l'adjudication pour la constitution en enzel des immeubles ci-après :
1- Une maison ouvrant au nord, sise rue Ahmed Bey, n° 48 à Sfax.
Mise à prix : trois cents fr. par an, et fr. 1.000
2- Un magasin ouvrant au sud, sis à Rahbet-Bab-Tounès, en dehors des remparts de Kairouan.
Mise à prix : deux cent vingt-cinq fr. par an.
3- Un terrain de construction, sis à Sfax, n° 225.
Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration des Habous, rue de l'Eglise, n° 55 à Tunis (bureau des enzels, 28).

Direction des Domaines et de la Colonisation

AVIS
Le lot n° 15 de la propriété domaniale Klédia située près de Tunis ayant fait retour au Domaine sera vendu aux enchères publiques dans les bureaux de la Direction Générale de l'Agriculture le 17 Janvier 1922 à 9 heures du matin.
Pour communication des plans, cahier des charges et tous autres renseignements s'adresser à cette Direction Générale/Service de la Colonisation.

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et rue Al-Djazira
Léon BLOCH Fils
Pharmacien de 1re classe de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger
Téléphone 553


POUR VOS TRACTEURS POUR VOS AUTOS

N'employez que l'huile Victorine reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. Comptoir Général des Produits Lubrifiants, Av. J.-Ferry - Tunis

MAGASIN GÉNÉRAL TUNIS

Lundi 19 Décembre et jours suivants
EXPOSITION GÉNÉRALE JOUETS-ETRENNES

VÊTEMENTS J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS



Raymond Valensi
INGÉNIEUR ARCHITECTE
22, rue de Russie - TUNIS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés
AGENCES DE TUNISIE : TUNIS - BIZERTE - Sfax - SOUSSE MONASTIR
Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)
et toutes opérations de Banque
Location de compartiments de COFFRES - FORTS
Délivrance de BONS DE LA DEFENSE NATIONALE rapportant des intérêts aux taux suivants :
3 à 6 mois 3.60 o/o - à 6 mois 4.50 o/o.
1 à 3 mois 4 o/o - à 1 an 5 o/o.

Chaux Hydraulique et Ciment PAUL POTIN
DÉPOT : Rue de Turquie (Port)
BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 réseau d'Ha mmam-Lif

Banque Franco-Tunisienne
de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

CIE DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots - Poste Français
AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.
L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

Cie Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GDE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS
Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amor et de Fernet Licari
Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1909, Médaille au Concours Paris 2900.

SIE FSO des Chaux et Ciments du Bon-Kornine
Société anonyme au capital de 100.000 fr.
USINE A HAMMAM-LIF (Téléph. 6)
Adresser Commandes et Correspondance aux bureaux :
77, Avenue de Carthage - TUNIS
(Téléphone 5.84)

- RESTAURANT DU JAPON -
G. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires
- 7, Rue Amilcar - TUNIS -
Service à la Carte - Repas sur commande - Vraie Cuisine italienne - Spécialité de Ravioli et Cassate - Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples - Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme au Capital de 125.000.000
Siège Social : ALGER - Siège Central : PARIS
Succursale de TUNIS : 13, Avenue de France
Agences de Tunisie : Béja, Bizerte, Bou-Arada, Ferryville, Gabès, Gaffour, Kairouan, Le Kef, Meljez-el-Bab, Mahdia, Mateur, Nabeul, Sfax, Sousse, Souk-el-Khemis, Tabarka, Téboursouk.
Toutes opérations de Banque :
Dépôts de fonds à vue et à échéance fixe avec intérêts.
Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables au maximum en 30 ans avec faculté pour l'emprunteur de rembourser à toute époque par anticipation.
Pour tous renseignements s'adresser à la Succursale de TUNIS ou à ses agences de l'intérieur.

L'huile qui graisse le plus
- Vacuum Mobiloil -
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles - TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Société Générale
POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000
Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, Sfax
Principales opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ; Escomptes et encaissements d'effets de commerce - Avances sur marchandises et connaissements - Crédits documentaires - Délivrances de chèques sur tous pays - Opérations de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avances sur titres - Garde de titres - Encaissements et Escompte de coupons - Virements télégraphiques - BILLETS et Lettres de crédit circulaires - Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger

Office Français Immobilier et Commercial
" Assurances " (17me ANNÉE)
28, Rue d'Italie - TUNIS - Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à l'OFFICE FRANÇAIS.
Rien à payer si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.
L'OFFICE se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, actes sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines, assurances toutes branches.
Nos "PETITES ANNONCES" rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

Tracteurs Mac Cormick
Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis
Maison R. WALLUT & Co
(R. Wallut et G. Hofmann, associés) - Tunis

Banque de Tunisie
Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et Sfax
Emission de chèques et lettres de crédits - Change de monnaie - Garde de Titres et Objets précieux - Dépôt à vue et terme et toutes opérations de Banque.
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION B. BISMUTH
Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Grues admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées
Fil de fer à fourrage 13-14-15
BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia
Entrepôt : Rue de Portugal prolongée - TUNIS Tél. 1.63